**Un registre**

**Santé et Sécurité au Travail**

est à la disposition de toutes les personnes fréquentant habituellement ou occasionnellement

les locaux de cette école (personnels ou usagers)

Vous pouvez y noter vos observations ou vos problèmes concernant :

* les événements dangereux (accidentel ou santé)
* les risques d’événements dangereux
* l'amélioration des conditions de travail
* Le registre est disponible : …………………………………………

*(Préciser le bureau, porte n° ou classe)*

* Chaque observation est inscrite sur une des pages numérotées du registre.
* Les suites données à votre relevé d’observations seront ensuite notées par le directeur.
* Un guide pratique est à votre disposition, sur simple demande auprès du Directeur.

Cette affiche et un guide de mise en place du R SST est téléchargeable sur le site académique [: Lien](http://web.ac-corse.fr/ia2a/securite/Liens-sante-et-securite_r3.html)